

La restauration scolaire

La commune offre la possibilité aux parents d'inscrire leurs enfants à la restauration scolaire pendant la pause méridienne du déjeuner, de 11h30 à 13h30.



© convivio

Comment se passe la restauration scolaire à Pierrelaye ?

La municipalité permet à tous les enfants scolarisés de fréquenter le restaurant scolaire.

L'inscription est obligatoire auprès du service scolaire via le dossier famille.

Les repas sont préparés à la cuisine centrale de Pierre Curie, en liaison chaude, pour les écoles de Marie et Pierre Curie. Pour le groupe scolaire Louise Michel, la restauration est acheminée en liaison froide de la cuisine centrale d'Osny. Les repas sont équilibrés et conformes aux normes d'hygiène.

De plus, suite à des travaux d'extension et de rénovation du restaurant scolaire Marie Curie à l'été 2019, il est à noter que les élèves élémentaires profitent désormais quotidiennement du passage en "mode self". Il en est de même pour les élémentaires de l'école Louise Michel.

Le règlement interne du restaurant scolaire est remis à chaque enfant à la rentrée scolaire.

En cas d'allergie alimentaire

En cas d'allergie alimentaire, veuillez prendre rendez-vous avec le service scolaire en mairie.

En effet, pour faciliter l'accueil à l'école des enfants présentant handicap, maladie chronique ou allergie alimentaire, l'Education Nationale a mis en place une procédure en 1999, le PAI (projet d'accueil individualisé).

Sur demande de la famille, à partir des données transmises par l'allergologue de l'enfant, précisant les besoins spécifiques - régime alimentaire, précautions éventuelles, et si l'état de l'enfant le nécessite protocole de soins d'urgence - le médecin scolaire assure la mise en place du PAI avec la famille, l'équipe éducative et la municipalité (responsable dans les classes de maternelles et élémentaires de la restauration scolaire et du temps périscolaire, garderie et centre de loisirs).

Des aménagements sont faits pour la prise des repas et l'enfant peut consommer le repas fourni par la

famille (panier-repas) en profitant des structures et des services de la restauration collective.

Combien coûte la restauration scolaire à Pierrelaye ?

La municipalité applique un tarif dégressif sur la plupart des services municipaux liés à l'enfance dont la restauration scolaire. Venez faire calculer votre quotient familial en mairie, auprès du service scolaire.

Tarification de la restauration scolaire (tarifs exprimés en euros)

Tranche de quotient	QF	Tarifs	Panier repas
T1	De 0 à 200	1,60€	1€
T2	De 201 à 275	1,79€	
T3	De 276 à 350	2,12€	
T4	De 351 à 435	2,49€	
T5	De 436 à 520	2,91€	
T6	De 521 à 605	3,26€	
T7	De 606 à 685	3,60€	
T8	De 686 à 770	3,98€	
T9	De 771 à 855	4,30€	
T10	De 856 à 940	4,62€	
T11	De 941 à 1105	4,85€	
T12	De 1106 à +	5€	
Extérieur à la commune (hors quotient)		7,40€	3,69€

Les familles dont leur enfant est inscrit en classe spécifique (ULIS), bénéficient du calcul du quotient familial.

Coordonnées

Service Scolaire
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
[01 34 32 31 32](tel:0134323132)
accueil-scolaire@ville-pierrelaye.fr
Infos pratiques

Les réservations se font via le Kiosque Famille sur le site internet de la ville, ou au guichet du service scolaire. Inscription ou annulation 48 heures à l'avance. **Toute inscription hors délai sera facturée au tarif de 7,40€ (hors quotient).**

Documents
[Règlement de la restauration scolaire](#)
[Tarifs 2020](#)
[Lettre de M.CAUET du 8 février 2021](#)
Liens utiles
[Les quotients familiaux](#)